



# PLU de Dugny

## PLAN DE ZONAGE Modification simplifiée n°1



LIBELLE	NUMERO	BENEFICIAIRE	DESTINATION	SURFACE
Emplacement réservé	01	Commune	prolongement de l'avenue Bokanowski jusqu'à la RD50	6516 m <sup>2</sup>
Emplacement réservé	02	Commune	élargissement de la rue François rabelais	277 m <sup>2</sup>

### Légende

- Limites de zone
- Trame verte et bleue**
  - Espace vert paysager Aire des Vents au titre du L.151-23 du Code de l'urbanisme
  - Espaces verts paysagers au titre du L.151-23 du Code de l'urbanisme
  - Jardins cultivés au titre du L.151-23 du Code de l'urbanisme
  - Périmètre de 10 mètres autour des mares
  - Orientation d'aménagement et de programmation
  - Alignements d'arbres au titre du L.151-23 du Code de l'urbanisme
  - Mares au titre du L.151-23 du Code de l'urbanisme
  - Berges au titre du L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Autres prescriptions**
  - Patrimoine bâti à protéger, au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
  - Linéaires commerciaux à préserver au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
  - Linéaires commerciaux à développer au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
  - Emplacement réservé
  - Implantation possible dans une bande de 15 mètres à partir de l'alignement
  - Hauteur spécifique dans une bande de 20 mètres à partir de l'alignement
  - Périmètre de 500 mètres autour de la gare
  - Périmètre de servitude lié au transport de matières dangereuses